



## Syndic en difficulté et conseil syndical non informé

-----  
Par Patrice06

Bonjour,

Je suis membre du conseil syndical et j'ai appris que notre syndic de copropriété a eu de grosses difficultés financières avec une entame de plus de 50% de son capital.

Le conseil syndical n'est pas informé.

J'ai aussi entendu de quartier que le syndic serait à vendre, mais sans succès à ce jour.

Le conseil syndical n'est pas informé non plus.

Est-ce normal.

Merci pour vos avis et conseils.

Cordialement.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, il n'y a pas de raison d'avertir le conseil syndical des affaires internes du syndic. S'il y a quelque chose à savoir, c'est plutôt l'ensemble des copropriétaires qui devrait être informé. Le CS n'a pas de statut particulier sur ce point.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le syndic n'a pas de raison d'informer le CS de ses difficultés.

C'est bien de rester vigilant, mais réagir sur des faits plutôt que sur des rumeurs.

Si à terme le syndic était mis en redressement, il faudra en effet aviser.

Rappelez-vous que le compte bancaire de la copropriété est séparé de celui du syndic.

-----  
Par Patrice06

Bonjour,

Je vous remercie infiniment pour ces deux réponses.

Ce qui m'inquiète, c'est que si le syndic devait déposer le bilan, la copropriété serait au pied du mur. C'est pour cela que je pensais que le syndic devait informer au minimum le conseil syndical.

Bien à vous.

-----  
Par yapasdequoi

Vous n'y êtes pas encore. Le cas échéant, il y aura à organiser une AG pour choisir un nouveau syndic.

-----

Par Patrice06

Merci à tous pour vos messages